

**Cabinet du Maire**

T.B./F.T./H.M./M.Q. n° 240

Amboise,  
1<sup>er</sup> décembre 2021

Madame,

J'ai pris connaissance de votre courriel reçu le 25 novembre dernier dans lequel vous m'interpellez sur le lâcher de ballons que la Municipalité avait prévu de proposer dans le cadre du lancement des illuminations de Noël à Amboise le 27 novembre dernier. Votre mail tout à fait bienveillant à notre égard a retenu toute mon attention.

Certes, nous avons été vigilants et attentifs à l'environnement en faisant l'acquisition de ballons certifiés biodégradables par le fournisseur. Cependant, compte tenu des consignes préfectorales et conscients des conséquences néfastes qu'un tel lâcher de ballons aurait pu avoir sur la faune locale, nous avons finalement pris la décision de ne pas réaliser cette action.

Le lancement des illuminations a rencontré un franc succès et les ballons dotés d'une ficelle en laine ont été offerts aux enfants, pour le plus grand plaisir de nos jeunes amboisiens.

Soyez assurée que la Municipalité œuvre au quotidien pour la préservation et le respect de l'environnement. Nous vous prions de croire, Madame, en l'assurance de notre considération distinguée.



Par délégation du Maire  
**Françoise THOMERE**  
Adjointe déléguée au Rayonnement  
et aux Grands Événements



**Thierry BOUTARD**  
Maire d'Amboise  
Président de la Communauté de Communes  
du Val d'Amboise